

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1779

Artikel: Fiscalité et secret bancaire : un discours indécent : quand l'égoïsme des nantis invoque une légitime défense à l'égard de la démocratie allemande
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fiscalité et secret bancaire: un discours indécent

Quand l'égoïsme des nantis invoque une légitime défense à l'égard de la démocratie allemande

Jean-Daniel Delley (12 mai 2008)

L'annonce par les autorités allemandes d'une filière liechtensteinoise de l'évasion fiscale a provoqué en Suisse un feu nourri en défense du secret bancaire. Le goût des riches contribuables d'outre-Rhin pour la fondation, cette discrète institution juridique créée par la principauté, a montré une fois encore avec quelle facilité les privilégiés de la fortune peuvent berner le fisc, y compris par le biais du secret bancaire helvétique. L'Union européenne et l'OCDE ne semblent pas prêtes à relâcher la pression sur ce dossier. L'accord sur la fiscalité de l'épargne ne permettra pas à la Suisse d'échapper encore longtemps à l'échange d'informations avec les autorités fiscales étrangères.

Lors de sa récente visite dans notre pays, Angela Merkel a dit du secret bancaire qu'il faisait partie de l'identité helvétique. On appréciera le sens de l'humour de la chancelière

allemande qui sacrifie ainsi une disposition légale qui date seulement d'avant-guerre. Ce sens de l'humour fait par contre défaut aux thuriféraires locaux de ce secret qui n'hésitent pas à placer le débat à un niveau philosophique. La propriété privée est une condition essentielle de la liberté, nous rappelle *Le Temps* (9 avril 2008), «*L'offensive fiscale européenne est une attaque contre la propriété*». Or une quote-part de l'Etat trop importante et une pression fiscale exagérée conduisent à une véritable confiscation de la propriété. Dans ces conditions, l'évasion fiscale relève de la légitime défense, proclame le banquier saint-gallois Konrad Hummler.

Et le secret fiscal de faire figure d'institution sociale permettant à l'épargnant d'échapper à la voracité de l'Etat. Complétez la démonstration par un portrait catastrophiste de la République

fédérale – système social à la dérive, taux d'endettement faraïneux – et vous comprenez que le contribuable germanique se voit contraint de tromper le fisc dans le seul but d'assurer ses vieux jours. Rappeler que l'Allemagne est un pays démocratique où le débat politique se déroule librement et où les autorités sont élues serait faire preuve de formalisme juridique.

Cette démonstration qui consiste à transformer des privilégiés en victimes et leur mépris des lois en réaction légitime à une prétendue violation des droits fondamentaux relève de l'indécence. Car ce sont celles et ceux qui, incapables d'épargner, ne disposeront à leur retraite que d'une maigre rente publique, qui sont à plaindre. D'autant plus que leurs concitoyens privilégiés se soustraient à leur élémentaire devoir de solidarité.

Mère à 60 ans et père contesté à 90 ans

Pas de solution à l'emporte-pièce face aux progrès de la médecine et de la génétique

Alex Dépraz (12 mai 2008)

L'un des principaux acquis de Mai 68 est le contrôle des naissances. Le mouvement a été un accélérateur du mécanisme irréversible qui a permis aux femmes de pouvoir choisir le moment d'une

grossesse en utilisant des moyens de contraception et cas échéant de l'interrompre. Quarante ans plus tard, les femmes deviennent mères de plus en plus tard, en recourant fréquemment à la procréation

médiamente assistée. La presse a révélé récemment que deux femmes étaient ainsi devenues mères à plus de 60 ans. Une annonce «*contre-nature*» qui a immédiatement provoqué des réactions. On a